



La Société des plaideurs

Le 8 février 2024

PAR COURRIEL : consultations@finances.gouv.qc.ca

Monsieur Eric Girard, M.A.N.
Ministre des Finances
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet: Priorisation du financement pour la justice civile et familiale dans le budget 2024-2025

Monsieur le Ministre,

La Société des plaideurs demande au gouvernement du Québec de consacrer d'urgence des ressources supplémentaires au système de justice civile et familiale dans le budget 2024-2025, afin d'améliorer l'accès à la justice pour les québécois.es.

Pourquoi le système de justice civile et familiale est-il important ?

D'une manière générale, le système judiciaire traite trois grands types d'affaires : les poursuites pénales, les litiges civils et les affaires familiales. Bien qu'un système de justice pénale efficace et doté de ressources suffisantes est essentiel au maintien d'une société juste et démocratique, La Société des plaideurs souhaite souligner qu'il en va de même pour le système de justice civile et familiale, lequel traite les enjeux qui touchent directement les personnes, les familles, les organisations et les entreprises. Son bon fonctionnement est tout aussi essentiel au maintien d'une société pacifique et démocratique, ainsi qu'à la santé de notre économie. Presque tous les Canadiens connaîtront au moins un enjeu de justice civile ou familiale au cours de leur vie¹. Le système de justice civile et familiale résout ces litiges entre les personnes, les entreprises et les gouvernements de manière juste et équitable. La résolution ou l'absence de résolution de ces litiges par le système de justice peut changer le cours de la vie d'un individu et affecter sa santé, sa famille, son travail ou ses finances.

Quel est le problème ?

Le système de justice civile et familiale du Québec est malheureusement en crise. Les délais y sont devenus endémiques. Trop nombreux sont les québécois.es, leurs familles (incluant les enfants) et les entreprises et organisations qui attendent des mois ou des années pour que des litiges civils, commerciaux et familiaux, même les plus simples, soient entendus et tranchés par les tribunaux. Ces longs délais dans l'administration de la justice constituent un obstacle majeur à l'accès à la justice pour les québécois.es. L'accès à la justice en temps opportun peut faire la différence entre avoir un toit sur la tête, mettre de la

¹ Trevor C. W. Farrow *et al.*, « Les problèmes juridiques de la vie quotidienne et le coût de la justice au Canada : Rapport général » (2015), en ligne : <<https://www.cfcj-fcj.org/sites/default/files/Les%20problèmes%20juridiques%20de%20la%20vie%20quotidienne%20et%20le%20coût%20de%20la%20justice%20au%20Canada%20-%20rapport%20général.pdf>>.

nourriture sur la table, être à l'abri d'un.e ex-conjoint.e violent.e, poursuivre les activités d'une entreprise – ou non. Justice différée est justice refusée, et pour beaucoup d'individus, les conséquences d'une justice différée bouleversent leur vie à tout jamais. Les délais dans le système judiciaire compromettent l'accès à la justice, nuisent à la primauté du droit, ont un impact sur l'économie,² et sapent la confiance du public dans l'administration de la justice.

Comment le gouvernement peut-il contribuer à résoudre ce problème ?

La Société des plaideurs reconnaît et apprécie les initiatives législatives et investissements significatifs que votre gouvernement a réalisés dans le système judiciaire au cours des dernières années. Malheureusement, le système de justice civile et familiale demeure sous-financé et des investissements supplémentaires sont nécessaires pour remédier à cette situation qui a trop duré. À défaut, les délais et les engorgements ne pourront tout simplement pas être résorbés et continueront d'augmenter. Les priorités à cet égard comprennent les investissements dans les ressources judiciaires, le personnel judiciaire (y compris le recrutement, la formation et la fidélisation), la technologie, les infrastructures judiciaires ainsi que la collecte et l'analyse de données afin de permettre non seulement d'apporter des améliorations de façon continue mais également de mesurer l'impact de celles-ci.

Les délais dans le système de justice civile ont un impact négatif sur les droits de milliers d'individus, de familles, d'entreprises et d'autres organisations au Québec. La Société des plaideurs encourage votre gouvernement à s'attaquer à ce problème et à donner la priorité au financement du système de justice civile et familiale dans le budget 2024-2025. Ci-dessous, nous avons mis en lien l'appel à l'action complet de La Société des plaideurs concernant les délais dans le système de justice civile, intitulé *N'attendons plus. Il est temps d'agir*. Nous vous invitons à contacter La Société des plaideurs si vous avez des questions à ce sujet.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de présenter ces observations.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse.



M^e Dominique T. Hussey
Présidente
Bennett Jones
1800 – 900, boulevard de Maisonneuve O.
Montréal (Québec) H3A 0A8
Tél. : 416.777.6230
husseyd@bennettjones.com



M^e Sébastien C. Caron, Ad. E., IAS.A
Président, Comité consultatif du Québec
LCM Avocats inc.
2700 – 600, boulevard de Maisonneuve O.
Montréal (Québec) H3A 3J2
Tél. : 514.375.2680
scaron@lcm.ca

Lien :

1. La Société des plaideurs, [N'attendons plus. Il est temps d'agir](#). (29 juin 2023)

² Voir Carolyn Gruske, "[Court delays hamper dispute resolution](#)" *Lexpert* (23 novembre 2023).

Copie conforme à : Monsieur Simon Jolin-Barrette, M.A.N., Ministre de la Justice
M^e Vicki White, Chef de la direction, La Société des plaideurs
M^e Catherine Claveau, bâtonnière du Québec, Barreau du Québec

Pour savoir plus sur La Société des plaideurs

Établie en 1963, La Société des plaideurs est un organisme à but non-lucratif représentant environ 5,500 divers.es avocat.e.s et étudiant.e.s partout au Canada – unis dans leur vocation de plaideurs. En tant que principale association nationale d’avocat.e.s plaidant.e.s au Canada, La Société des plaideurs a pour mandat de créer une communauté de plaideurs qui visent l’excellence dans tous les aspects de la profession. Nous le faisons, notamment, en offrant une formation professionnelle exceptionnelle sur les techniques de plaidoiries, en publiant des rapports faisant état de pratiques modèles et en encourageant le mentorat et la collégialité parmi les avocat.e.s. En tant que porte-parole des avocat.e.s dans le système judiciaire, nous nous consacrons également à la promotion d’un système judiciaire équitable et accessible et d’un barreau fort, indépendant et courageux. La Société des plaideurs intervient devant les tribunaux dans des causes qui ont un impact sur la profession, et elle fait des représentations aux gouvernements, régulateurs ou autres organisations sur des questions qui touchent l’accès à la justice, l’administration de la justice, la pratique du droit par les avocat.e.s, l’équité, la diversité, l’inclusion et la réconciliation avec les peuples autochtones dans le système judiciaire et la profession juridique. Pour plus d’informations sur La Société des plaideurs, veuillez visiter notre site web au <https://www.advocates.ca/LSP/>.